

Liste des fiches disponibles :

AIDES :

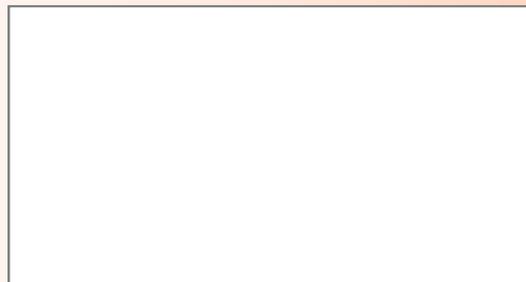
- Fiche 1 : Le tarif social
- Fiche 2 : Fonds social chauffage
- Fiche 3 : Mebar 2

Autres fiches disponibles sur :

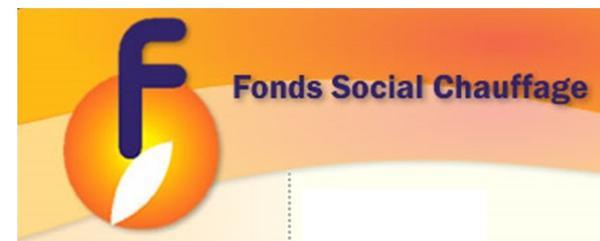
- le chauffage
- l'électricité
- l'eau
- les gestes utiles



*Si vous éprouvez des problèmes,
vous pouvez contacter votre
tuteur énergie.*



Fonds Social Chauffage



210 euros =
1500 litres

Editeur responsable : Alain Vaessen (UVCW) - 14, rue de l'Etoile à 5000 Namur,
Ne pas jeter sur la voie publique.



Le Fonds Social Chauffage intervient partiellement dans le paiement de la facture de mazout des personnes qui se trouvent dans des situations financières modestes.



POUR QUI ?

Catégories :

- BIM—OMNIO: intervention majorée d'assurance maladie invalidité.
- Revenus faibles: montant annuel des revenus imposables bruts inférieur ou égal à 19.105,58 euros, majoré de 3.536,95 euros par personne à charge (montants de août 2019).
- Personnes endettées: personnes suivies en médiation de dettes et règlement collectif de dettes.

POURQUOI ?

Combustibles :

- Gasoil de chauffage en vrac
- Gasoil de chauffage à la pompe
- Pétrole lampant à la pompe
- Gaz propane en vrac



COMMENT ?

Demande à introduire au CPAS de votre commune dans les 60 jours suivant la date de la livraison.

Documents nécessaires :

- Copie de la facture ou bon de livraison (ou ticket de caisse pour pétrole)
- Carte d'identité
- Preuve des revenus du ménage (avertissement extrait de rôle, fiche de paie, attestation allocation sociale,...)
- Si RCD ou médiation de dettes, décision d'admissibilité + tableau de ressources et charges.

Pour éviter les grosses factures, privilégiez les paiements mensuels anticipés au fournisseur de mazout!

